



ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINST-LAURENT

Séance du 14 janvier 2015

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 25.12-2014 de la municipalité d'Ormstown modifiant le règlement de zonage;
- Nos 376-10 et 378-12 de la municipalité de Hinchinbrooke modifiant les règlements relatifs aux permis et certificats et de zonage;

De plus, il a été résolu de recommander à la Commission de la protection du territoire agricole d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole, une superficie de 1 825,4 mètres², pour la reconstruction du pont sur le chemin Seigneurial, dans la municipalité de Sainte-Barbe.

Appui

La MRC du Haut-Saint-Laurent accorde son appui aux organismes suivants :

- *Table de concertation Jeunesse du Haut-Saint-Laurent* en demandant à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands que les élèves de la communauté du Haut-Saint-Laurent fréquentent l'école secondaire Arthur-Pigeon;
- *Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey* qui demande au ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1;
- *MRC de Beauharnois-Salaberry* qui demande au gouvernement la reconnaissance du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dans l'administration de ses programmes;
- *FQM* concernant, entre autres, l'immunité des MRC en cas de poursuite dans le dossier de la gestion des cours d'eau si ces dernières ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leur compétences et qu'elles ont agi de manière diligente, et de les exempter de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'obstruction dans un cours d'eau;

Divers

- Les municipalités suivantes utiliseront l'afficheur de vitesse selon l'horaire ci-dessous:

Mai :	Dundee
Juin :	Howick
Juillet :	Sainte-Barbe
Août :	Hinchinbrooke
Septembre :	Huntingdon
- Le règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2015, a été adopté. Ce dernier peut être consulté à la MRC ou dans les municipalités locales.
- Une demande sera envoyée à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de conclure une entente d'aide financière en regard au transport collectif.
- Le préfet et le directeur général signeront l'entente pour la promotion touristique 2015 avec Tourisme Suroît.
- Le mandat de Me Sylvie Anne Godbout à titre de procureure de la Cour municipale a été renouvelé. De plus, elle représentera le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant cette cour;

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 11 mars 2015, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.